COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 278

MAI 2017

SITE INTERNET

WWW.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter

mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 15 mai 2017 :

Etalent présents: M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. VENOT Gilles, Mme HERNANDEZ Anne, M. LECUELLE Alain, M. CHAINARD Daniel.

Absents excusés: M. GILOT Daniel et Mme BOUCHARD Isabelle.

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte rendu de la réunion du 6 avril 2017

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

M. DENIZOT Christophe fait le point sur les travaux en cours de réalisation : fauchage des chemins et autour des lagunes d'assainissement.

La procédure de consultation des entreprises pour les travaux voirie 2017 est en cours. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 30 mai 2017.

Un devis a été sollicité auprès de M. LAMBERT Serge pour la mise en œuvre de la modification du tracé du chemin rural des Buis.

Le coût de la réparation de la cureuse à fossés s'élève à 955 euros, répartis à parts égales entre la commune de Bissey sous Cruchaud et Moroges.

La commune fera l'acquisition de deux cages à ragondins qui seront déposées vers les lagunes ; 40 € l'unité.

La commune donne son accord pour l'achat d'un désherbeur mécanique (StabNet) en commun avec Moroges; celui-ci permettra de nettoyer le terrain de pétanque (coût à la charge de la commune après déduction de la subvention de l'Agence de l'Eau : 429.60 €)

Les deux pneus avant du tracteur seront changés par l'entreprise Gandré Bruno.

Ecole

Mme HERNANDEZ Anne informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école maternelle de Moroges sont à envisager. La Présidente du SIGEM présentera prochainement des devis et un plan de financement pour cette opération.

M. le Maire de Ste Hélène attire l'attention des élus des communes membres du SIGEM sur la remise en cause des rythmes scolaires par le nouveau Président de la République. En effet, selon l'entourage du Président, le décret permettant aux maires de revenir en arrière sur la réforme des rythmes scolaires est « prêt » et sera publié avant l'été, afin de permettre aux communes de délibérer pour réorganiser le temps scolaire dès la rentrée prochaine.

Fleurissement

Le fleurissement de la commune a été réalisé par Mme GALLAND Claudette, Mme BOUCHARD Isabelle et Mme PIGNERET Bernadette. La municipalité leur adresse tous ses remerciements.

CCSCC

M. PARISE Alain rappelle le programme de réaménagement des cimetières sans pesticides lancé par la Région. Ce programme donne la possibilité de bénéficier d'une aide financière de 10 000 euros maximum pour la réalisation d'Etude d'avant-projet, communication et travaux de revégétalisation (enherbement, plantation, travail du sol...) visant à gérer les cimetières sans pesticide.

Après discussion, la commune ne souhaite pas donner suite à ce programme en raison de son engagement dans la démarche Zéro Phyto initiée par la Communauté de Communes.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCSCC, une réunion de secteur sur le PADD, à laquelle tous les élus sont conviés, aura lieu le jeudi 18 mai 2017 à Ste Hélène.

ASSAINISSEMENT

Le 1er juin 2017, le Cabinet CHARPENTIER, chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, sera présent sur la commune pour les actions suivantes :

- Réalisation d'un bilan 24 h au lagunage,

- Contrôles des raccordements rue Emiland Gauthey, les foyers concernés ont été avisés par courrier.

- Rencontre avec deux viticulteurs, avec leur accord, pour conseil sur traitement des effluents viticoles.

ACOUISITION PARCELLE B 416

La parcelle cadastrée B 416 « les Farondes », d'une superficie totale de 4772 m², appartenant à M. SAVOYE Dominique, est classée en zone AU1a sur le Plan Local d'Urbanisme (emplacement réservé).

Suite à une négociation préalable entre M. le Maire, le propriétaire et M. Jean-Philippe PRETET, acquéreur de l'autre partie de ladite parcelle, et au vu de l'estimation des domaines, la cession de ce bien a été fixé à 1400 €, auxquels s'ajouteront les frais de bornage répartis à parts égales entre la commune et M. Jean-Philippe PRETET, et les frais d'acte notarié. Par délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'acquisition de cet emplacement réservé, d'environ 1527 m², qui permettra d'envisager une extension du cimetière.

VENTE PARCELLE B 417

Une négociation s'est également déroulée entre M. le Maire et M. Jean-Philippe PRETET pour la transaction portant sur la parcelle communale B 417 « les Farondes », d'une superficie de 867 m². Ils se sont entendus sur un prix de vente calculé sur la base de 5000 € à l'hectare, soit 433.50 € pour les 867 m². Cette parcelle est incluse dans l'aire de production des vins à appellation d'origine contrôlée « Bourgogne Aligoté, Passe Tout Grain et Grand Ordinaire ». Par délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la vente de la parcelle communale B 417, joignante à la B 416, à M. Jean-Philippe PRETET moyennant la somme de 433.50 €. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

ENTRETIEN LAVOIR DU REU

Comme l'an passé, il a été décidé de mettre en place une action « nettoyage du lavoir du Reu ». Les personnes souhaitant participer à cette opération seront les bienvenues le dimanche 25 juin 2017 à partir de 9 heures sur place (prévoir outillage)

RALLYE COTE CHALONNAISE

Le rallye Bourgogne Côte Chalonnaise 2017 se déroulera les 7, 8 et 9 juillet prochains. Des épreuves spéciales traverseront notre commune le samedi 8 et le dimanche 9 juillet 2017 selon les tracés annexés au présent bulletin.

FERMISTURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 26 mai au vendredi 2 juin 2017 inclus.

COMMUNIQUÉ PREFECTURE

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire dans la faune sauvage, le Ministère chargé de l'agriculture a ramené le niveau de risque lié à l'influenza aviaire « d'élevé » à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi, depuis le 15 avril 2017, les mesures de claustration des volailles d'élevage et des particuliers ne sont plus obligatoires et les rassemblements d'oiseaux sont de nouveau permis.

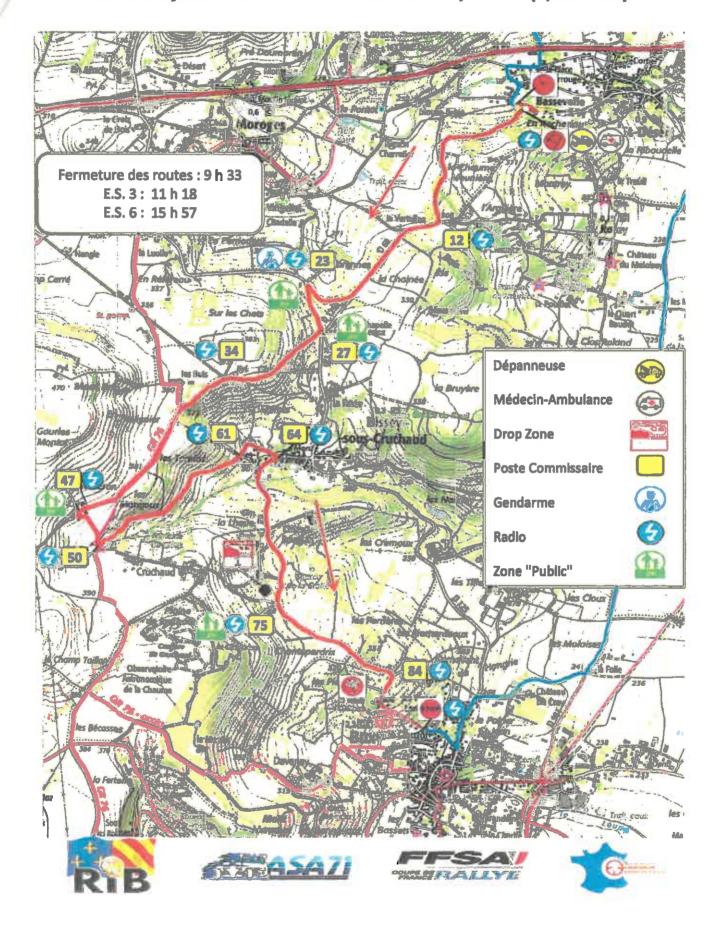
Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dite	Dates ·
La Roche	20 et 21 mai 2017
Cruchaud (crobx)	27 et 28 mai 2017
La Brosse	3 et 4 juin 2017
Meruges	10 et 11 juin 2017
La Chapelle Saint Benoit	17 et 18 juin 2017
La Combe	24 et 25 juin 2017
La Ruée (vers la Pompe)	1 et 2 juillet 2017
Place de la Liberté	8 et 9 juillet 2017

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler

tous types de déchets à l'air libre

Samedi 8 juillet 2017 - ES 3-6 - ST DESERT / BUXY (8,550 kms)



Dimanche 9 juillet 2017 - ES 7-10 - ST DESERT / BISSEY (9,190 kms)

